Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20261028-DLIB_20261006-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du :
22/10/2026

N° : 2026-10-06
Domaine d'intervention : 7.5
Nomenclature « Actes »

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 0
Représentés : 0
Votants : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Pluguffan, dument convoqué le seize octobre deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LINCOT, Maire.

Etaient présents : M. LINCOT Pascal, Mme PLOUZENNEC Edith, M. DOLOU Bruno, Mme PLOUHINEC Véronique, M. L'HER Ronan, Mme GARREC-LARVOL Françoise, M. LE CORRE Dominique, Mme LE LAN Mariannick, Mme CANEVET Marie-Renée, Mme CHAFFIN Sandrine, M. FAVE Laurent, Mme DUVAIL Nelly, M. HENAFF Emmanuel, Mme GUEGAN Sabrina, M. BERGOT Julien, Mme JESTIN Claire, M. BERGER Jérémy, M. CANO Paul, M. LE QUEAU Ronan, M. DAUBIGNE Marc, Mme CHEVAILLET Dominique, M. BIGER Pierre-Yves, Mme LE QUEAU Angélique, M. PERON André, Mme COIGNARD Isabelle, M. CANEVET Anthony, Mme RAOUL Viviane.
Etaient absents excusés : 0
Pouvoirs : 0
Etaient absents : 0

Mme LE LAN Mariannick a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Attribution de subvention à l'association « Les déboussolées de la boussole »

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le dossier de demande de subvention déposé par l'association « Les déboussolées de la boussole » au titre de l'année 2026 ;
VU l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » en date du 07 octobre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20261028-DLIB_20261006-DE

CONSIDERANT que la commune de Pluguffan a inscrit au budget 2026 une enveloppe globale de 25 000 € destinée au soutien des associations ;
CONSIDERANT que, lors de sa séance du 09 juillet 2026, le conseil municipal a attribué des subventions de fonctionnement à près d'une cinquantaine d'associations pour un montant total de 24 870 € ;
CONSIDERANT qu'une nouvelle demande de subvention a été reçue en mairie, émanant de l'association « Les déboussolées de la boussole » ;
Entendu l'exposé de Monsieur Dominique LE CORRE, adjoint au maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés**,**
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

- **DECIDE D'ATTRIBUER** à l'association « Les déboussolées de la boussole » une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 € au titre de l'année 2026 ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026 ;
- **AUTORIS**E Monsieur le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 22 octobre 2026
Certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire,
Pascal LINCOT